

Votation : l'âge de la retraite

Autor(en): **Berenstein-Wavre, Jacqueline**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **76 (1988)**

Heft [5]

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-278669>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Votation : l'âge de la retraite

Le 12 juin nous aurons à voter sur une initiative des POCH qui propose d'abaisser l'âge de la retraite à 60 ans pour les femmes et à 62 ans pour les hommes.

Pour présenter cette initiative, nous publions ci-dessous trois points de vue : celui de Marianne Huguenin, médecin, conseillère communale POP à Renens ; celui de Jacqueline Berenstein-Wavre, vice-présidente (socialiste) du Grand Conseil genevois et rédactrice à Femmes Suisses, et celui de Vera Florence, journaliste, qui a mené récemment un combat acharné (mais non couronné de succès) pour pouvoir continuer à travailler à la Radio romande au-delà de l'âge fatidique de 62 ans.

Socialement indispensable

L'initiative visant à abaisser l'âge de l'AVS à 60 ans pour les femmes et à 62 ans pour les hommes passe pour « irréaliste et extrémiste ». Pourtant, c'est une initiative nécessaire sur le plan social. Dès 60 ans, la proportion des travailleurs, hommes ou femmes, ayant un dossier ouvert à l'AI augmente dramatiquement (entre 62 et 65 ans, 23 % des hommes vaudois sont dans cette situation) ; et les différences d'espérance de vie entre couches sociales sont du même ordre que celles existant entre hommes et femmes : une personne sans qualification, qui cotise dès 15 ans à l'AVS, mourra « statistiquement » 5 à 7 ans plus tôt qu'une personne hautement qualifiée... Elle sera aussi plus atteinte dans sa santé durant sa vie.

Quant à la flexibilité proposée en alternative à l'abaissement de l'âge de la retraite, elle ne sera accessible qu'aux plus favorisés, et ne fera finalement qu'aggraver les inégalités existantes. Une initiative qui fixe un âge légal le plus bas possible pour la retraite est actuellement le seul moyen de garantir aux petits revenus une retraite flexible réelle, c'est-à-dire avec une rente entière. Quitte ensuite à prévoir une flexibilité « vers le haut » pour celles et ceux qui le désirent.

L'initiative est aussi nécessaire pour les femmes. Même si elles vivent plus longtemps, elles sont plus atteintes dans leur santé que les hommes durant leur vie ; peu d'entre elles font partie des favorisés qui



Troisième âge : du temps libre pour faire autre chose, ici, du théâtre. — (photo M. Nègre)

pourraient profiter de la flexibilité ; les inégalités sociales en leur défaveur persistent, songeons par exemple à ce que signifie la charge du ménage pour une femme de plus de 60 ans qui travaille à l'extérieur ! Les femmes ont aussi le droit de participer à une prospérité économique qu'elles ont largement contribué à créer. D'ailleurs, l'initiative va dans le sens de la réduction de l'écart entre hommes et femmes, puisqu'elle le réduit d'un an, avec possibilité légale d'abaisser par la suite à 60 ans l'âge de la retraite pour les hommes aussi.

Il faudra dire OUI ou NON à cette initiative ; et la meilleure façon d'enterrer à tout jamais tout projet retardant l'âge de la retraite pour les femmes comme pour les hommes est de voter OUI le 12 juin.

Marianne Huguenin

Contraire à l'égalité

Je voterai NON le 12 juin à l'initiative populaire visant à abaisser à 62 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes l'âge donnant droit à la rente AVS.

1. Cette initiative est contraire au principe de l'égalité des droits qui, pour moi, est un principe fondamental. On ne fait pas du neuf (dépôt de l'initiative 1983) sans respecter les conquêtes féministes du 14 juin 1981.

2. Cette égalité ne pourra être acquise qu'avec la flexibilité. Même si les propositions du Conseil fédéral ne sont guère encourageantes, il ne faut pas bloquer toute évolution de l'AVS et avec elle les propositions des organisations féminines : splitting, bonification pour éducation des enfants...

3. On sait que la survenance de l'âge AVS entraîne la suppression des prestations de l'assurance chômage, l'AI... Rien n'est prévu pour le deuxième pilier.

4. Il ne sert à rien de baisser l'âge de la retraite sans garantir le montant des rentes. Prendre sa retraite deux ans plus vite avec une rente qui ne permet pas de vivre, cela ne sert à rien... sinon à rendre les femmes pauvres encore plus pauvres.

Jacqueline Berenstein-Wavre

Seule solution : la flexibilité

Le combat pour le respect de l'égalité est loin d'être gagné. Depuis le 14 juin 1981 on en est à des ambiguïtés, on en est encore à une Commission Fédérale pour les Questions Féminines et à la création de bureaux de l'égalité. Pour les femmes, l'égalité c'est le droit à la différence et le respect des droits et devoirs. La seule proposition réaliste face aux rapports du Conseil fédéral concernant la 10e révision de l'AVS, c'est la retraite flexible à égalité, entre 60 et 65 ans. La rente serait versée au moment où l'on décide d'arrêter son travail. Je fais d'ailleurs référence à la célèbre motion de Gabrielle Nanchen. Ne croyez-vous pas qu'une ouvrière ou un ouvrier, pour ne parler que d'eux, rêvent de s'arrêter au plus vite ? Par contre il y a d'autres femmes et d'autres hommes qui souhaitent aller jusqu'au bout. Pour les femmes qui désirent faire carrière, la limite d'âge est une entrave, car leur double rôle de mère et de femme active, implique une interruption évidente, qui a pour conséquence une réalisation tardive et le glas de la retraite à 62 ans constitue souvent un handicap. Ce fut mon cas en quittant mon poste de journaliste à la SSR par obligation inéluctable, alors que pour certains hommes le traitement diffère et ne tient pas compte de l'âge. Il est grand temps de revendiquer notre rente individuelle, indépendamment de notre statut de femme mariée, divorcée ou célibataire. Quant au petit sucre pour l'introduction de la rente de veuf, c'est encore une initiative au détriment des femmes. Dans un couple, il n'y a pas que les enfants à prendre en considération, mais aussi les engagements qu'on assume à deux. Il est temps de se réveiller et d'agir contre les abus et les injustices.

Vera Florence